



Katrin JADIN
Députée fédérale
Conseillère communale d'Eupen

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Katrin JADIN demande la mise en œuvre sans délai du Plan d'action national de lutte contre la violence conjugale. Un programme détaillé fin 2016, promet Elke Sleurs.

- Bruxelles, le 25 août 2016 -

En décembre dernier, le Gouvernement présentait le Plan d'action national de Lutte contre la violence basée sur le genre 2015-2019 (PAN). Huit mois plus tard, qu'en est-il? C'est la question adressée par la Députée Fédérale Katrin JADIN (MR) à la Secrétaire d'État pour l'Égalité des Chances Elke SLEURS (N-VA).

« Chaque année, la violence conjugale tue 160 personnes en Belgique, tandis que l'on relève 833 plaintes hebdomadaires pour des faits de violence entre les couples. Des chiffres qui demeurent malheureusement bien en-deçà de la réalité » déplore la Députée fédérale. Dans ce contexte, Katrin JADIN a demandé à Elke Sleurs des comptes sur la mise en œuvre des différentes mesures annoncées dans le cadre du Plan d'Action 2015-2019.

En réponse, la Secrétaire d'État a précisé que d'ici la fin de l'année, l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, responsable pour la coordination et le suivi du PAN, présentera l'élaboration des mesures concrètes et détaillées du Plan. *« Une bonne chose que le Plan d'action reste une priorité du Gouvernement, mais il est à présent temps que l'on se consacre, sans délai, à la mise en œuvre concrète de son contenu »*, insiste Katrin JADIN. Il faudra cependant encore patienter jusqu'à fin 2017 et la publication du rapport d'évaluation de mise en œuvre à mi-terme, pour y voir plus clair.

Au titre des actions déjà entreprises, le nouvel outil « Évaluation des risques de violence entre partenaires », présenté en juillet dernier et disponible gratuitement en ligne, offre depuis peu aux professionnels de première ligne un moyen pratique d'évaluer les situations de violence entre partenaires. *« Grâce à cet outil, les Policiers, les magistrats et services d'aide aux victimes pourront analyser rapidement et efficacement les facteurs de risques réels en présence d'une situation de violence conjugale, et prendre ainsi la meilleure décision pour assurer la sécurité de la victime »*, se félicite Katrin JADIN. *« Autre nouveauté : il sera possible de partager, dans le respect de la législation de la vie privée, avec d'autres professionnels de la santé et d'y ajouter des points d'attention »*.

« Je ne peux qu'encourager la mise à disposition de tels outils, mais je garderai cependant un œil extrêmement attentif en 2017 sur la mise en œuvre du PAN. La lutte contre la violence conjugale reste l'une de mes priorités absolues », conclut la Députée libérale.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS, OU POUR NOUS FAIRE PARVENIR VOS
TEMOIGNAGES, CONTACTEZ KATTRIN JADIN :**
Tél. : 0478/333.417 | e-mail : kattrin@jadin.be